



Quelle vie professionnelle suite à un évènement de vie ?

La CFE-CGC SNEEMA tenait du 8 au 10 septembre 2021 sa première université d'été à Rennes.

Au-delà de la volonté de travailler en commun sur le rôle du délégué syndical dans l'entreprise, Les participants se réunissaient enfin en réel dans un cadre sécurisé du fait de la pandémie Covid19.

La table ronde clôturait les 3 journées d'intenses labeurs sur le thème « Quel reclassement professionnel après un évènement de vie ? ».

L'intention de cette table ronde était de faire découvrir aux délégués syndicaux un certain nombre d'acteur en lien avec le retour du salarié dans son environnement de travail. L'évènement de vie pouvant être entendu sous l'angle de la longue maladie, période de chômage, congés longue durée, restructuration d'entreprise par exemple.

Pour illustrer ce type de situation, la CFE-CGC SNEEMA sollicitait le travail de Camille GENIE, qui, dans un film d'animation de 3 mn (lien ci-dessous), explique son parcours de salarié, touchée par la maladie, jusqu'à la création de son activité en passant par sa tentative de retrouver son poste de directrice de communication dans son entreprise.

Ensuite, venait le tour, pour chaque intervenant, d'expliquer comment il pouvait être une ressource pour le salarié dans la phase de retour au poste.

Mme Nathalie Dedessus Le Moustier, Professeur en droit du travail spécialiste de la santé et sécurité au travail, indiquait le cadre juridique de la santé au travail dans le monde de l'entreprise. La loi protège en partie les salariés au travail mais la négociation collective peut aussi apporter des sécurités complémentaires.

Mr Alain Cariou, Directeur AGRICA, Prévoyance santé, nous éclairait sur les dispositifs de la prévoyance collective que chaque DS peut négocier dans son entreprise. Le soutien économique par les garanties d'assurances évite ou limite la précarité des salariés touchés par la maladie.

Le Docteur Raphaële SEROT-PITARD décrivait le rôle du médecin du travail et les difficultés d'accompagner le salarié sans son dossier médical tout en étant chargé d'analyser le poste de travail. Cet exercice demande un travail d'écoute et de partage d'information entre le salarié et l'entreprise.

Mr Charles BELIN, DRH du Groupe EVEN, s'est aussi exprimé sur les difficultés d'une part pour avoir des informations sur la santé du salarié et sur les possibilités de répondre aux adaptations de poste de

travail. En effet la loi l'oblige a une certaine réserve quant à l'aspect médical de l'absence du salarié et doit proposer les possibilités de reclassement.

Mr Frédéric PAYET, directeur Bretagne de l'EPNAK, était chargé de décrire les dispositifs concernant les travailleurs handicapés et les modes de financement et d'accompagnements existant dans chaque département.

L'ARACT Bretagne et l'ANACT sont des organismes dont la mission est d'aider les entreprises à réfléchir et améliorer les organisations des collectifs de travail. Véronique BOUYAU, sa directrice, apportait son éclairage sur les possibilités de prévention primaire en matière santé au travail. Le but étant de limiter les arrêts de travail mais aussi de faciliter le retour au poste dans un collectif de travail d'un ou plusieurs salariés.

Valérie RABAEY, directrice de Transition Pro Bretagne, soulignait l'importance de la formation professionnelle dans le cas de reclassement professionnel et nous éclairait sur les possibilités de financement par différents dispositifs. Chaque salarié peut avoir accès, sous certaines conditions, à ces financements et surtout se faire accompagner par cet organisme en lien avec un conseiller en Evolution professionnelle.

Bien évidemment, la table ronde donnait aussi la parole au délégué syndical dont la mission est de faire le lien humain entre tous les acteurs du reclassement du salarié. Son rôle est de permettre au salarié de trouver le bon rythme entre la gestion de son arrêt de travail et son retour dans le monde du travail, dans ou en dehors de l'entreprise.

Les échanges et interventions étaient riches d'informations diverses et la synthèse sera nécessaire pour accompagner au mieux les salariés de nos entreprises.

C'est en ce sens, que la CFE-CGC SNEEMA travaille, avec la Fédération AGRO CFE-CGC, sur un projet d'outil destiné aux délégués syndicaux afin de les aider dans l'accompagnement de leur collègue de travail.

En effet, la mission de notre syndicat est de construire des solutions dans la concertation y compris pour les salariés en difficultés.

Stéphanie LEVEQUE pourra détailler le travail en cours avec Camille GENIE sur le livrable prévu en avril 2022.